



Diffusion d annonces immobilières sur internet

Par **oxypower**, le **15/04/2008** à **09:24**

as t on le droit de diffuser des annonces de ventes de biens immobiliers sur internet sans avoir le statut d agent immobilier

le statut d'agent immobilier definit il un service d'aide à la vente (juridique -financier) ou simplement l'action de vendre un bien en contre partie d'une commission, ?

ou commence et s'arrete le statut d agent immobilier?

pour passer une (des) annonces immobilières sur internet a t on besoin d'avoir le statut d'agentt immobilier

- 1) sans retribution
- 2) avec un paiement(ex pap paru vendu etc)
- 3) en contre partie d un don en faveur des actions humanitaires
- 4) en contre partie d une commission

merci de vos informations
MME SITARAM